

TOUSSAINT 2023

Les catholiques fêtent tous les saints et les défunts

1er novembre

Comme son nom l'indique, **la Toussaint est la fête de tous les saints**. Chaque 1er novembre, l'Église honore ainsi la foule innombrable de ceux et celles qui ont été de vivants et lumineux témoins du Christ. Si un certain nombre d'entre eux ont été officiellement reconnus, à l'issue d'une procédure dite de « canonisation », et nous sont donnés en modèles, l'Église sait bien que beaucoup d'autres ont également vécu dans la fidélité à l'Évangile et au service de tous.

C'est bien pourquoi, en ce jour de la Toussaint, les chrétiens célèbrent tous les saints, connus ou inconnus. Cette fête est donc aussi l'occasion de rappeler que tous les hommes sont appelés à la sainteté, par des chemins différents, parfois surprenants ou inattendus, mais tous accessibles. La sainteté n'est pas une voie réservée à une élite : elle concerne tous ceux et celles qui choisissent de mettre leurs pas dans ceux du Christ.

2 novembre

Le lendemain de la Toussaint, **nous fêtons les défunts**. La conviction que les vivants ont à prier pour les morts s'est établie dès les premiers temps du christianisme. L'idée d'une journée spéciale de prière pour les défunts dans le prolongement de la Toussaint a vu le jour dès avant le Xe siècle. Le lien ainsi établi avec la fête de tous les saints répond à une vue cohérente : le 1er novembre, les catholiques célèbrent dans l'allégresse la fête de tous les saints ; le lendemain, ils prient plus généralement pour tous ceux qui sont morts. Par ce jour consacré aux défunts, l'Église signifie aussi que la mort est une réalité qu'il est nécessaire et possible d'assumer puisqu'elle est un passage à la suite du Christ ressuscité. **Dans la lumière de la Toussaint, cette journée est pour les chrétiens l'occasion d'affirmer et de vivre l'espérance en la vie éternelle donnée par la résurrection du Christ.**

Les célébrations dans le diocèse de Metz

A la cathédrale de Metz seront proposés :

Le mercredi 1er novembre : des messes à 8h, 10h et 11h30, ainsi que les vêpres à 16h.

La messe de 10h ainsi que les vêpres seront présidées par **Mgr Philippe Ballot**, évêque de Metz.

Le jeudi 2 novembre : l'office des défunts à 10h.

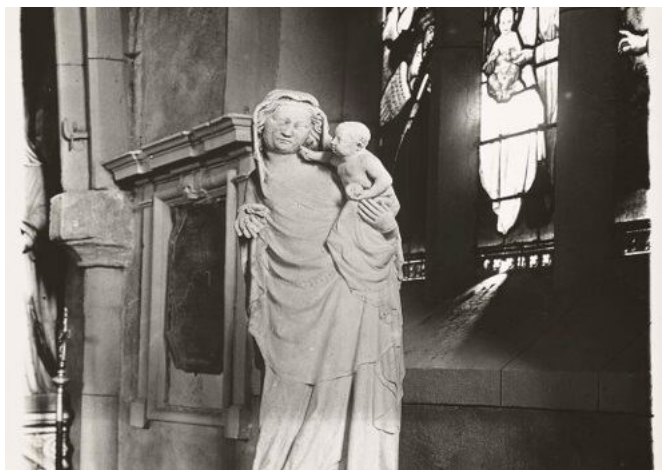
Pour toutes les autres célébrations en Moselle, nous vous invitons à vous rendre sur <https://messes.info>

Contact presse : *Service diocésain de la Communication*

Tél : 03 87 74 09 10 – communication@catholique-metz.fr

1ER ET 2 NOVEMBRE 2023

2 novembre : nouvelle initiative en l'église Saint-Pierre et Saint-Paul de Morhange



Un pèlerinage à Notre-Dame du Feu de Morhange sera organisé le 2 de chaque mois, à partir du 2 novembre 2023. Une messe sera célébrée ce 2 novembre à 11h.

Notre-Dame a sauvé la ville et son église du feu, elle a donné son nom à la communauté de paroisses. Les 600 ans de l'église qui l'abrite ont donné lieu à de nombreuses célébrations tant spirituelles que culturelles, qui l'ont mise en valeur. Un pèlerinage va porter son nom, celui de Notre-Dame du Feu, organisé par le père Tiem Tran, nouveau curé de Morhange.

Ce sera l'occasion pour les pèlerins de mieux découvrir celle qui est devenue un mémorial de protection dans les dangers et les sinistres dans la tradition populaire, ainsi qu'une protectrice de l'environnement : Notre-Dame du Feu, vénérée à Morhange comme Mère de Dieu.

Des indulgences plénières, indulgences perpétuelles accordées par les papes Pie VI (1791) et Léon XIII (1893), seront accordées aux défunts, chaque année en l'église de Morhange, le 2 novembre, jour de commémoration de tous les défunts.

Une occasion de participer à une messe aux intentions du Pape et de vivre le pardon pour obtenir les indulgences plénières.

Plus d'informations :

Communauté de paroisses Notre-Dame du Feu de Morhange et de la Source de l'Albe

Père Tiem Tran 03 87 05 30 66

Contact presse : Service diocésain de la Communication

Tél : 03 87 74 09 10 – communication@catholique-metz.fr